

## Conseil scientifique du CNRS des 26-27 avril 2021 (en visio et présentiel)

### Compte rendu des élus du conseil

(Prise de note informelle susceptible de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

[La composition du conseil scientifique](#)

#### Résumé

- Points d'actualité
- Éméritat des directeurs de recherche (campagne 2021)
- Remplacement d'un membre nommé au Conseil scientifique de l'Institut de physique
- Remplacement d'un membre nommé au Conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
- « Encourager la distanciation sociale en temps de COVID-19 : résultats de plusieurs expériences randomisées » par Esther Duflou
- Discussion avec la direction du CNRS
- Approbation des comptes rendus des débats des réunions des 28 et 29 janvier 2021 et des 14 et 17 décembre 2020
- Proposition d'arrêté portant création des Commissions interdisciplinaires pour le mandat 2021-2026
- Remplacement d'un membre nommé au conseil scientifique de l'institut de chimie
- Proposition de nomination au Conseil d'une personnalité scientifique étrangère
- Proposition de nomination au conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine – section spécialisée « formation des conservateurs du patrimoine »
- Adoption des recommandations

**Prochains Conseils : CS extraordinaire le 28 mai et CS les 14-15 octobre 2021**

#### 1- Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

- F. Adelhah toujours assignée à résidence à Téhéran.
- Retour sur la [recommandation du CS sur la situation des étudiants dans les universités](#) (janvier 2021) : création d'une mission par le [Sénat sur les conditions de vie des étudiants en France](#).
- Prolongation des contrats doctoraux (cf. recommandation adoptée à ce CS) : [la Cour des comptes](#) révèle que l'incidence budgétaire des prolongations des contrats doctoraux a été sous-estimée en 2020 et souligne ses craintes pour 2021.
- Mise en parallèle de l'inauguration du laboratoire Nexus eau-énergie avec la recommandation de la cour des comptes de supprimer le fonds pour l'innovation et l'industrie, qu'elle juge « lente et complexe ».
- [Déclaration de la ministre de l'ESRI sur l'islamogauchisme \(14 février 2021\)](#) suivie de plusieurs réactions (e.g. CPU, CNRS, Syndicats, CP-CPU, CS CNRS). En outre, le CNRS saisit la justice après la publication d'une liste de chercheurs qualifiés de « complices de l'islam radical ».
- [Déclaration du CS le 8 mars 2021](#) pour la journée internationale des droits des femmes. La crise sanitaire actuelle a révélé et creusé davantage l'écart entre hommes et femmes dans la vie professionnelle.
- L'astrophysicienne Françoise Combes (Collège de France et Observatoire de Paris-PSL ; médaille d'or du CNRS) est lauréate pour l'Europe de la 23e édition du prix international L'Oréal-Unesco « Pour les femmes et la science » (11 février 2021).
- Le P.D.G. du CNRS a décidé de ne plus afficher sur le site des concours du CNRS les classements par ordre de mérite au concours des chercheurs (alors même que le [décret le prévoit](#)). Il n'a pas prévenu les candidats et cette décision a été connue alors même que les [concours avaient commencé](#). En conséquence, les classements (non officiels) des admissibles par le CN sont publiés sur de nombreux autres sites (e.g. <https://www.c3n-cn.fr/admissibilite-2021>). Cette décision s'est suivie de nombreuses réactions (voir aussi la recommandation de ce CS) : [CPCN le 15 mars 2021](#). La grande majorité des sections, CID et des CSI se sont exprimés pour réclamer que le P.D.G. revienne sur sa décision, sans compter les DU.
- 4 sujets majeurs extraits des [motions et recommandations du CoNRS](#) : demande d'affichage de classements des jurys d'admissibilité et rôle du CN ; motion portant sur des accusations calomnieuses (sections 39 et 40) ; implication des biologistes de l'évolution dans le suivi de la crise sanitaire (section 29, CSI INEE et CSI INSB) ; recommandations sur les données (CSI INEE et INSB).
- Mission du CNRS, sur la situation de handicap : <https://handicap.cnrs.fr/> et <https://drh.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/01/Plan-handicap-2020-2023.pdf> (contexte du BOE- bénéficiaire de l'obligation d'emploi ; <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/prevention-etmaintien-dans-l-emploi/boeth> ; voir aussi sur le site de la C3N : <https://www.c3n-cn.fr/sujets-thematiques>
- Le MESRI lance une enquête pour établir une cartographie des disciplines rares ; ceci a été relayé par les DU.
- Les CS de l'INEE et de l'INSB ont voté des recommandations sur l'extension du mécanisme « [Accès et Partage des Avantages](#) » [aux Digital Sequence Information](#).
- [Avis du COMETS « Science, risques et principe de précaution », 10 mars 2021](#).
- Article du Canard Enchaîné du 22 avril intitulé « Nos chercheurs cherchent surtout des sous ».
- Marc Régnier-Déméry accepte d'intégrer le bureau du CS (comme initialement prévu fin 2018).

#### 2- Éméritat des directeurs de recherche (campagne 2021) (avis du Conseil).

*Restreint aux membres du Conseil directeurs de recherche et corps assimilés. Invités : les directrices et directeurs d'instituts.* Discussion éméritat autour des cas particuliers. Sur les 5 dossiers, 1 avis défavorable et 4 avis favorables sont donnés.

#### 3- Remplacement de 2 membres nommés au Conseil scientifique de l'Institut de physique (avis du Conseil)

- Remplacement d'A. Lesne par JM Victor (DR1 au LPTMC)
- Remplacement d'O. Buisson par V. Garcia (CR CNRS à l'unité mixte CNRS-Thales)

**Vote : unanimité favorable (24 votes)**

#### 4- Remplacement d'un membre nommé au Conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (avis du Conseil)

- Remplacement de R. Ferrigno : 2 propositions sur des profils similaires (M. Frenea-Robin et P. Joseph)

**Vote : Frenea-Robin (16 pour, 2 contre et 6 abstentions)**

## 5- « Encourager la distanciation sociale en temps de COVID-19 : résultats de plusieurs expériences randomisées » par Esther Duflo (Professeure au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et au Collège de France, Prix Nobel d'économie 2019)

Avant qu'un vaccin ne soit disponible, les seuls outils pour se protéger du virus étaient les masques, le lavage des mains, la distanciation sociale. Depuis son arrivée les comportements changent. Pour encourager les populations à se faire vacciner, la communication reste un point critique. Depuis mars 2020, les gens sont bombardés d'informations et de désinformations via divers médias. Certaines personnes « crédibles » (p. ex. Delfraissy, Fauci, des stars, des médecins...) tentent de convaincre en faisant passer des messages. Les questions qui se posent sont donc : 1-est-ce que ce type de campagne d'information a un effet ou est-ce noyé dans la masse ? 2- est-ce que l'information doit être ciblée plus particulièrement vers différents groupes pour être efficace ? C'est l'objectif des études récentes qu'elle a mené et dont elle nous parle.

- 1<sup>ère</sup> étude « Banerjee effect » (du nom de A. Banerjee, prix Nobel éco en 2019) a été réalisée au Bengale occidental (Inde) en mai 2020. À l'époque la population sortait d'un confinement strict et était bombardée de messages sur le Covid-19 (téléphone, radio, etc.). La question était de savoir si un message de plus pouvait faire la différence et via quelles sources et personne. A. Banerjee est une personne très connue et réputée dans le pays. Il a enregistré plusieurs vidéos de 2 minutes sur un iPhone avec différents messages ciblant soit sur « l'internalité » (le covid-19 peut vous rendre malade), soit sur « l'externalité » (peut rendre vos proches, fragiles, très malades), ou le comportement (distanciation sociale vs hygiène). Ces messages ont été envoyés sur les téléphones des gens puis les données ont été collectées (questions-réponses) par divers personnels en charge du recensement des symptômes dans les villages. En tout il y a eu 2000 réponses. En moyenne, l'intervention a été efficace, mais il n'y a eu aucune différence selon les différents types de messages visualisés.

- 2 autres études réalisées aux États-Unis (*donc difficilement extrapolables en France*) et ciblées sur des populations différentes (*communautés de couleurs*) : une de 14000 personnes en mai 2020 et l'autre sur 20000 personnes en septembre 2020. L'idée était de comprendre s'il était nécessaire de cibler l'information selon les communautés.

Résumé des résultats : ces messages vidéos ont un impact sur la connaissance qui progresse, un effet sur la demande d'avoir plus de lien, sur le respect de gestes barrière, plus de chance de donner à des associations pour lutter contre covid, plus payer pour un masque...Aucun effet selon le type de message, ni sur la présence d'un rappel sur l'AMA (American association of medicine) avant le message, ni sur l'origine (communauté) du médecin qui délivre le message. Enfin, les effets, en valeurs relatives, sont identiques sur les républicains ou les démocrates.

- Enfin, suite à cette étude, un partenariat avec Facebook a été établi (novembre 2020) pour réaliser le même genre d'étude que celle faite au Bengale, mais aux US (pendant la période de Thanksgiving). Un message simple et court (15s) a été diffusé via FB (« restez chez vous ») et a été vu par 12M d'utilisateurs. La même chose a été reproduite juste avant Noël (vu par 23M d'utilisateurs et environ 2-3 fois/utilisateur). Les données publiques de FB ont ensuite été traitées. Une randomisation a été réalisée sur 820 comtés de 13 états.

Résultats : dans les 3 jours avant Thanksgiving les gens voyagent moins (loin) s'ils ont reçu les messages. Idem pour Noël. En revanche, il n'y a pas d'effet sur le nombre de personnes qui partent de chez eux.

Conclusions : malgré le flux d'informations (fournies par « Facebook »), ces campagnes peu coûteuses, légères, simples, faisant intervenir des médecins, etc., ont un impact positif en termes de changement des comportements.

## 6- Discussion avec la direction du CNRS (Antoine Petit et Alain Schuhl)

*Financements des thèses : quelles mesures ont été prises par le CNRS pour prolonger les thèses qu'il finance ?*

AP: Le CNRS n'a pas de ressources spécifiques. Le ministère a décidé de prolonger ceux qui en feraient la demande après vérification. Une enquête a été faite auprès de tous les doctorants, avec ensuite un avis des labos, des directeurs d'instituts. On a eu des sommes pour 2021 et on espère que cela sera encore le cas pour 2022 et 2023.

*Quelle analyse et quels bénéfices scientifiques du programme de recherche pour le CNRS « Make our planet great again » ?*

AS : 43 candidats sélectionnés ont rejoint la France avec un coût pour l'ANR de 20M€. (Il y a aussi un appel allemand avec co-animation avec la France).

*Le précédent CS avait réalisé plusieurs travaux, dont un travail sur les données de la recherche il y a 3,5 ans. Quelle suite a été donnée à ce travail ?*

AP/AS: cela se place dans une action collective. C'est un combat d'avenir de garder sur la propriété de nos données et résultats. La feuille de route a donné naissance de la DDOR (cf. [CR CS d'octobre 2020](#)), qui définit la feuille de route du CNRS sur les données. Les choses sont en train d'être prises en compte de manière assez offensive par la DGRSI.

*Quelle économie est visée dans la mise en place de la science ouverte et à quelle échéance ?*

AP: ce n'est pas une question (uniquement) d'argent, cela va bien au-delà, il y a une réelle volonté d'ouverture des données. Alain Schuhl a organisé un séminaire « Impacts des pratiques de la recherche sur l'environnement » il y a un an environ. D'après mes informations (qui ne sont que très partielles), il ne semble pas qu'il y ait eu un retour auprès des directions des labos pour donner des directives sur les mesures à prendre. Peut-être en raison de la situation COVID... mais est-il prévu que la direction du CNRS émette un guide des bonnes pratiques à l'usage des directeurs de labo ?

AS : Mettre les pratiques au regard de la loi (ex : pacte mobilité pour vélo, missions par transports en avion entre villes à moins de 3h en train, etc.) et mise en pratique d'une réflexion sur « peut-on avoir une pratique de la recherche moins impactant sur l'environnement, notamment sur l'empreinte carbone ». Ils ont demandé de mettre en place dans les labos un référent DDurable (pas un guide des bonnes pratiques !). La construction de ces bonnes pratiques se fera avec les labos.

*Pourquoi la direction du CNRS refuse-t-elle de mettre en ligne les classements des admissibles aux concours chercheurs par ordre de mérite ?*

AP: c'est le CNRS qui recrute (donc le jury d'admission). C'est un choix de la direction de ne pas afficher sur le site du CNRS une liste classée des admissibles par ordre de mérite.

*Jury d'admissibilité/admission. Il y a peu de postes, le travail des sections représente un boulot de dingue pour arriver à classer des gens. Ce signal est très mauvais encore plus au moment où se préparent les élections du CoNRS. Ce sont des effets délétères pour mobiliser des gens pour candidater.*

AP: je suis d'accord que le jury d'admissibilité classe par ordre de mérite. Mais je ne crois pas à la capacité de classer ligne par ligne chaque candidat. Je souhaite que les jurys utilisent des ex aequo. Le travail des sections est admirable de qualité depuis des années, mais le CNRS est l'employeur et à la fin c'est lui qui recrute. Chacun son rôle. Le travail du CoNRS est de classer les meilleurs candidats, mais c'est au CNRS de recruter ses employés.

*Point sur les recours au TA (rq : sur un jury d'admissibilité, pas sur un jury d'admission ; par quelqu'un qui n'avait pas été admissible lors du dernier concours alors qu'il l'était l'année précédente)*

AP : il y a eu un appel par le CNRS (le TA avait donné raison au plaignant) et le jugement n'a pas encore eu lieu ; en attente. Si le TA confirme le jugement alors il y aura recours en cassation.

*Ne faut-il pas s'inquiéter des discussions actuelles sur les données de séquençage et de structure (protocole de Nagoya) ? À l'envers de la science ouverte.*

AP: c'est effectivement un sujet qui nous préoccupe. Ce n'est pas acceptable et la direction du CNRS le dénonce. Il faut utiliser ses données aussi librement que possible (les sortir du protocole de Nagoya).

*Sur la LPR, conséquences et application en pratique ?*

AP : un premier effet s'est traduit par l'augmentation de 10 % des budgets aux laboratoires (156 M€ + 10 %) ; une deuxième mesure concerne les primes (indemnitaires chercheurs) qui ont été augmentées de + 1230 euros/an pour CR et + 630/an pour DR ; tout CR ou MCF sera recruté à au moins 2x le SMIC (pour le CNRS ceci n'a pas d'effet, car depuis quelques années les primes complétaient déjà le salaire à cette hauteur). Deux autres mesures sont en attente des décrets : les CDI de mission (seront mis en œuvre avec les laboratoires qui le souhaitent) et les chaires de professeur juniors (le CNRS a décidé de privilégier un partenariat avec les universités). En ce qui concerne l'augmentation des budgets ANR, on verra avec les résultats des AAP. Concernant l'emploi permanent, ceci ne devrait pas changer dans les années à venir (le CNRS n'a reçu aucune enveloppe pour augmenter son nombre de postes). Une question (à laquelle le CS pourrait réfléchir) : si on avait de l'argent supplémentaire, faudrait-il le consacrer plutôt à des C permanents, des IT permanents, des personnels non permanents, dotations labo, etc. ?

*Quel est le volume des accueils au CNRS de chercheurs de l'industrie dans le cadre du dispositif de préservation de l'emploi scientifique (MESRI et ANR) associé au plan de relance ?*

AP : il existe des mesures pour préserver l'emploi R&D du privé ; l'idée est que des C de l'industrie puissent faire des périodes de 6 à 24 mois au CNRS (ou autre organisme) et l'état rembourse 80 % du salaire ; le CNRS a bénéficié d'une enveloppe de 40 M€ sur plusieurs années c'est-à-dire à peu près 400 ETP.

*Les GDR ont-ils vocation à être évalués par le CoNRS ?*

AP : ils seront évalués si les DI le demandent.

*Il y a eu des capsules qui ont été réalisées sur la covid ; comment la communication est-elle organisée au sein du CNRS et des Instituts ? Des versions en anglais sont-elles prévues ?*

AP : on essaie d'avoir une seule communication et pas des communications par délégations régionales ou par instituts. Il faut aussi toujours définir à qui est destinée telle ou telle communication, aussi bien en vidéo que par écrit. Communiquer en anglais doit être fait pour viser du technique/scientifique, pas pour de la vulgarisation.

*Outre le fait qu'on a eu à un moment donné des messages pour ne pas utiliser zoom, car peu sécurisé, maintenant le CNRS nous incite à utiliser zoom... ?*

AP : il ne faut pas sous-estimer l'infrastructure qu'il y a derrière zoom ou teams ; le fait que ces outils se soient révélés comme étant de qualité, ce n'est pas un hasard ; mais, la crise dure, les visios se succèdent et parfois BBB ne fonctionne pas bien ; en ce qui concerne la sécurité, zoom a fait des progrès et permet des chiffrements à toutes les étapes mêmes s'il reste encore des failles. Charge aux gens de définir s'ils souhaitent ou pas utiliser ces outils plutôt que des outils libres comme BBB. Pas d'obligation imposée par le CNRS.

*Où en est-on de la vaccination des personnels du CNRS ?*

AP : nous avons autorisé et incité (mi-avril), les services de médecine du travail des DR pour vacciner les personnels des délégations ayant l'âge ou présentant des comorbidités ; toutes les invitations n'ont pas été lancées, ceci est fait en fonction de la disponibilité des doses de vaccin. La direction a obtenu que les personnes qui travaillent sur le virus lui-même puissent en bénéficier prioritairement.

#### **7- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 28 et 29 janvier 2021 (Vote du Conseil)**

**Vote** (sous réserve d'une correction sur la simplification administrative) : **20 POUR, 1 ABSTENTION**

#### **8- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 14 et 17 décembre 2020 (Vote du Conseil)**

**Vote** : **20 POUR, 1 ABSTENTION**

#### **9- Proposition d'arrêté portant création des Commissions interdisciplinaires pour le mandat 2021-2026 (avis du Conseil)**

Arrêté du MESRI pour la création de 6 CID (50 à 55) : La CID 50 est statutaire et obligatoire (gestion de la recherche) ; les CID 51 à 54 sont reproposées quasiment à l'identique (avec contours modifiés) :

51 = Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ; 52 = Environnements sociétés : du savoir à l'action ; 53 = Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ; 54 = Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

Une nouvelle CID (55) « science et données » est créée et la direction du CNRS propose que le pilotage de cette CID revienne à l'INS2I.

**Vote portant sur le projet de création de ces CID : 17 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS**

#### **10- Proposition de nomination au Conseil d'une personnalité scientifique étrangère**

Remplacement d'A. Corma (démission). 1 seule proposition de l'INC : J.M. Asua, chimiste dans le domaine de la catalyse, les procédés de polymérisation (Espagne)

**Vote** : **unanimité pour cette nomination**

**11 - Proposition de nomination au conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine – section spécialisée « formation des conservateurs du patrimoine »**

4 candidatures : P. Walter, A. Ackerman (candidate sortante), L. de Luca et F. Téreygeol.

**Vote majoritaire pour Ackerman (13 pour/24 votants)**

**12- Adoption des recommandations (Vote du Conseil)****1- Principes de la qualité de l'évaluation et du recrutement au CNRS**

Pour le concours de recrutement 2021 du CNRS, les classements faits par les jurys d'admissibilité des concours ne sont pas publiés sur le site du CNRS. Cette décision est une première depuis qu'Internet permet la publication des résultats. Ce changement a pour conséquence une régression de la transparence et un risque d'atteinte à l'équité. Le Conseil Scientifique du CNRS regrette cette décision. Il rappelle par ailleurs son attachement à la structure, à la composition et aux missions actuelles des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, en particulier en ce qui concerne la proportion d'élus et de nommés et le maintien de la représentation actuelle des corps d'enseignants-chercheurs et des chercheurs des autres établissements.

**Adoptée le 27 avril 2021 (20 pour, 1 contre, 3 abstentions)**

**2- Le financement de la prolongation des contrats doctoraux**

Dans sa note d'analyse de l'exécution budgétaire de la MIREs pour l'année 2020\*, la Cour des comptes met en exergue le coût du dispositif exceptionnel de prolongation des contrats doctoraux et contractuels de la recherche [art. 36 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020]. Les contrats doctoraux étant des contrats triennaux, l'impact budgétaire continuera obligatoirement à se faire sentir pour les années 2021 à 2023. Or, selon la Cour des Comptes, ces dépenses n'ont pas été anticipées dans la loi de finances initiale pour 2021.

De plus, cette mesure exceptionnelle ne prend en compte que les conséquences de la fermeture des laboratoires lors du premier confinement en 2020. Or, non seulement la situation n'est pas revenue à la normale, mais, surtout, c'est l'ensemble des doctorants en thèse en 2020 et 2021 qui est impacté. L'impossibilité de réaliser le travail de recherche dans les conditions d'encadrement et d'interaction nécessaires à leur formation, continue à entraver de nombreux programmes de recherche en cours.

Le Conseil Scientifique du CNRS demande d'octroyer des prolongations supplémentaires de contrats au titre des difficultés rencontrées en 2020, au-delà du premier confinement, ainsi qu'en 2021 et d'inviter, dès à présent, les universités et les organismes de recherche à les proposer à toutes les personnes concernées.

\* <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-04/NEB-2020-Recherche-enseignement-superieur.pdf>

**Adoptée à l'unanimité (moins 1 abstention) le 27 avril 2021**